



**DELIBERATION N° 25/004 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA DÉNIVELLATION DU GIRATOIRE DE TRAGONE  
AU CARREFOUR DE L'EX- RT 11, DE L'EX-RD 82 ET DE LA DESSERTE  
DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE PURETTONE ENTRE BORGU ET BIGUGLIA**

**CHÌ APPROVA A SLIVELLATA DI U GIRATOGHJU DI TRAGONE À A CRUCIVIA  
TRÀ L'ANZIANA RT 11, L'ANZIANA RD 82 È A VIA DI A ZONA INDUSTRIALE  
DI PURETTONE TRÀ U BORGU È BIGUGLIA**

**SEANCE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 17 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Danielle ANTONINI à M. Joseph SAVELLI  
M. Didier BICCHIERAY à M. Georges MELA  
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI  
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Frédérique DENSARI  
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Jean-Paul PANZANI  
Mme Véronique PIETRI à M. Paul-Félix BENEDETTI  
M. Antoine POLI à M. Jean-Christophe ANGELINI  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

**ETAIT ABSENT : M.**

Jean-Baptiste ARENA

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2024 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (62) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula

MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le principe et les caractéristiques principales du projet de dénivellation du carrefour de Tragone au croisement de l'ex-RT 11, de l'ex-RD 82 et de la desserte de la zone industrielle de Purettonne sur la commune de Biguglia, pour un montant de 14 000 000 € HT, soit 15 400 000 € TTC.

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération :

- CdC	4 790 644,18 € HT
- Etat PTIC (70 % d'un montant éligible de 13 156 222,60 €) :	9 209 355,82 € HT
	-----
TOTAL	14 000 000 € HT

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 30 janvier 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 30 ET 31 JANVIER 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SLIVELLATA DI U GIRATOGHJU DI TRAGONE À A  
CRUCIVIA TRÀ L'ANZIANA RT 11, L'ANZIANA RD 82 È A  
VIA DI A ZONA INDUSTRIALE DI PURETTONE TRÀ U  
BORGU È BIGUGLIA**

**DÉNIVELLATION DU GIRATOIRE DE TRAGONE AU  
CARREFOUR DE L'EX-RT 11, DE L'EX-RD 82 ET DE LA  
DESSERTTE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE PURETTONE  
ENTRE BORGU ET BIGUGLIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet de réaménagement du carrefour de Tragone au croisement de l'ex-RT 11, de l'ex-RD 82 et de la desserte de la zone industrielle de Purettone, entre Borgu et Biguglia.

Ce projet comprend la création d'un passage dénivelé supérieur.

### **I - ELEMENTS DE CONTEXTE**

L'ex-RT 11 constitue la principale pénétrante de l'agglomération bastiaise, au trafic moyen journalier annuel de près de 40 000 véhicules/jour, comparable au trafic ajaccien sur l'ex-RT 21 - secteur Socordis (44 000 v/j) - ou sur les axes majeurs de circulation de la région bastiaise (Furiani : 46 000 v/j, Ficaghjola : 30 000 v/j). De plus elle est reliée, côté Ouest, à l'ex-RD 82 qui dessert activités commerciales, urbanisation et collège de Biguglia et, côté Est, à une voie communale d'accès aux zones industrielles de Biguglia et Borgu.

Avec le giratoire de Ceppe, le giratoire de Tragone constitue l'un des deux derniers points noirs de la circulation en agglomération bastiaise.

Les dimensions importantes du giratoire avaient permis de supporter l'accroissement continu de la charge de circulation, mais depuis 2020, avec l'extension de l'urbanisation et la réalisation du collège de Biguglia à l'Ouest, le développement des zones industrielles à l'Est, le carrefour est saturé.

Les remontées de files sur toutes les branches sont quotidiennes, avec un allongement atteignant le kilomètre sur l'ex-RT 11.

Des études avaient été menées entre février 2019 et mai 2020 et n'avaient porté que sur la dénivellation du giratoire et des raccordements aux voiries existantes.

Par délibération n° 21/059 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021, dans le cadre du bilan de la concertation publique conduite du 24 septembre au 8 octobre 2020, votre assemblée a approuvé le principe d'une dénivellation par le haut (création d'un pont au-dessus du giratoire maintenu en place).

Ces études ont été mises à jour et complétées entre 2022 et 2023 pour que des aménagements complémentaires prennent en compte les problématiques de parking multimodal, d'interface avec une piste cyclable et de création d'un nouveau giratoire sur l'ex-RD 82.

A la suite de la conduite de diverses études, le projet a été enrichi et prévoit la dénivellation du giratoire et les aménagements complémentaires.

L'objectif est une mise en service de l'ouvrage en 2027.

## **II. DESCRIPTION DE L'OPERATION**

### **II.1. Localisation du projet**



**FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE D'ETUDE DU PROJET**

### **II - 2. Descriptif des aménagements projetés**

Les trois principaux éléments nouveaux de l'ouvrage sont le pont, le parking intermodal et la piste cyclable.

#### **Le pont**

Le trafic Nord-Sud se fera grâce à un pont franchissant la totalité du carrefour.

La longueur de l'ouvrage sera de 291 m avec 11 travées (21,15 m - 24,75m - 27 m - 29,97 m - 2 x 33,45 m - 29,97 m - 27 m - 3 x 16,50 m - 18,33 m). Il sera prolongé par des murs de soutènement sur une longueur de 57 m au Sud et 68 m au Nord.

Sous le pont, le gabarit routier sera de 4,70 m.

Le tablier aura une largeur de 9,30 m comprenant :

- 2 voies de 3,20 m,
- 1 terre-plein central de 0,60 m,
- 2 trottoirs de 0,75 m (permettant également de faire transiter des réseaux),
- 2 dispositifs de sécurité (de type BN1 ou équivalent, largeur 0,40 m).

### **Le parking multimodal**

Un parking multimodal est créé en lien avec la gare. La création de ce parking a été identifiée par la Communauté d'Agglomération de Bastia dans son PGD (Plan Global de Déplacement) d'avril 2021. L'objectif recherché est le rabattement des véhicules provenant notamment du flux de circulation de San Fiorenzo.

Ce parking offre :

- un espace partagé sur chaussées entre les véhicules et les cycles (il n'y a pas assez de place pour des itinéraires distincts),
- des cheminements sécurisés pour les piétons (trottoirs, passages piétons),
- une encoche pour un arrêt minute au plus près des quais de la gare,
- une zone de stationnement pour les cycles,
- 26 places de stationnement en bataille pour des véhicules légers,
- 30 places de stationnement en épis pour des véhicules légers dont 1 pour des personnes en situation de handicap et des places de stationnement en bataille avec bornes de recharge pour véhicule électrique,
- un arrêt pour un bus avec marquage Bus sur 10 m et un biseau de 5m,
- des possibilités de retournements.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, l'espace disponible est optimisé. Une évaluation du taux de remplissage du parking sera réalisée en suite de sa mise en service.

### **La piste cyclable**

Une piste cyclable à double sens est prévue tout autour du giratoire.

Elle sera raccordée aux voiries existantes et, dans l'avenir, pourra l'être aux pistes cyclables que réaliseront les divers maîtres d'ouvrage qui ont des projets ou des schémas directeurs concernant ce secteur. Elle sera notamment raccordée aux projets du plan cyclable de la Communauté de Communes de Marana Golu (cf. annexe).

La photographie aérienne et le photomontage ci-dessous permettent de visualiser l'aménagement projeté. Une vue en plan du projet est annexée au présent rapport.

#### Situation actuelle





## Photomontage du projet



### **II.3. Déroulé des travaux**

Les travaux vont se dérouler sous flux de circulation. Aussi, les études ont-elles intégré la réflexion sur la gêne occasionnée aux usagers et les communes concernées sont concertées en vue d'anticiper au mieux les nuisances. En effet, une limitation de la vitesse sera incontournable au droit des travaux. Des travaux de nuit sont prévus durant les phases critiques en termes de sécurité nécessitant des coupures de circulation, à savoir lors de l'opération de coffrage du tablier du pont au-dessus de l'anneau du giratoire.

### **III. CALENDRIER PREVISIONNEL**

Le début des travaux est prévu début 2026.

Les délais d'exécution des travaux seront d'environ 2 ans.

La livraison de l'ouvrage interviendra vers la fin de l'année 2027.

### **IV. COÛT DE L'OPERATION**

Ce coût est estimé à 14 000 000 € HT, soit 15 400 000 € TTC et se décompose ainsi :

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant € HT</b>
prix généraux	2 070 000
dégagement des emprises	470 630
terrassements	2 529 381
assainissement	1 340 492,60
chaussées	1 059 362
ouvrages d'art	4 391 000

maçonneries	238 065
dispositifs de retenue	100 510
réseaux et équipements dynamiques	703 600
signalisations	203 182
aménagements paysagers	50 000
somme à valoir pour aléas	843 777,40
<b>TOTAL</b>	<b>14 000 000</b>

## **V. FINANCEMENT DE L'OPERATION**

Ce projet de dénivellation du carrefour de Tragone est pris en compte dans le cadre du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC).

Il convient de rappeler que diverses opérations routières ont obtenu un financement à 80% dans le cadre du PTIC - Relance (Col de Bellevalle, créneaux de dépassement de Tavera, San Ghjorghju, Casalabriva).

En l'espèce, le taux de subvention retenu est de 70 % du montant de l'opération. Le montant de la provision pour aléas n'ayant pas été retenu, le montant éligible est arrêté à 13 156 222,60 € et l'aide de l'Etat à 9 209 355,82 €.

La part de notre collectivité s'élève ainsi à 4 790 644,18 € HT.

Est prévue la signature d'un contrat en ce sens.

Cette opération sera affectée en Conseil exécutif après le vote du BP 2025.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet de réaménagement du carrefour de Tragone au croisement de l'ex-RT 11 et de l'ex-RD 82 entre Borgu et Biguglia, pour un montant de 14 000 000 € HT, soit 15 400 000 € TTC.
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération :


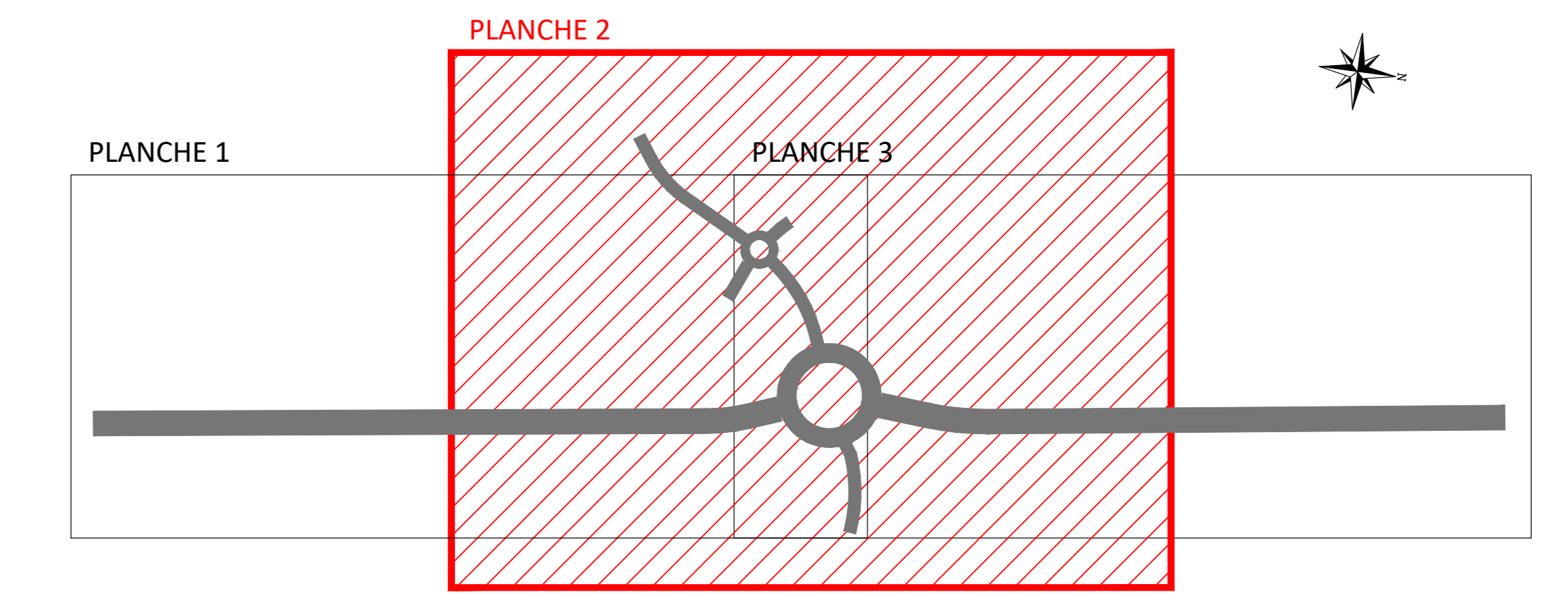
CdC :	4 790 644,18 € HT
Etat PTIC (70 % du montant éligible de 13 156 222,60 €) :	9 209 355,82 € HT
	-----
Total :	14 000 000 € HT

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Chaussée en enrobé
Chaussée perméable
Trottoir en enrobé
Jet en béton bitumé
Piste cyclable en enrobé avec
Espaces verts

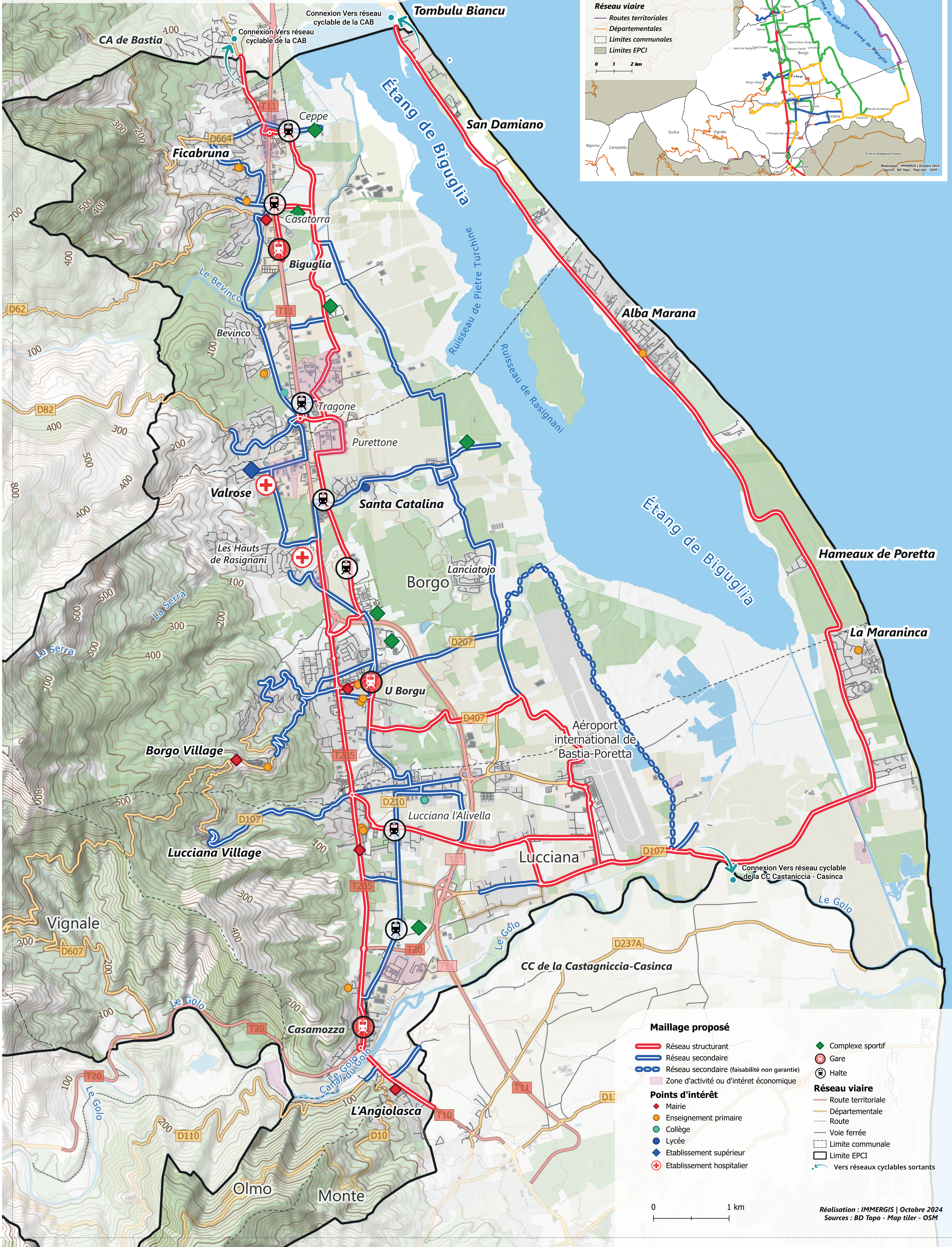
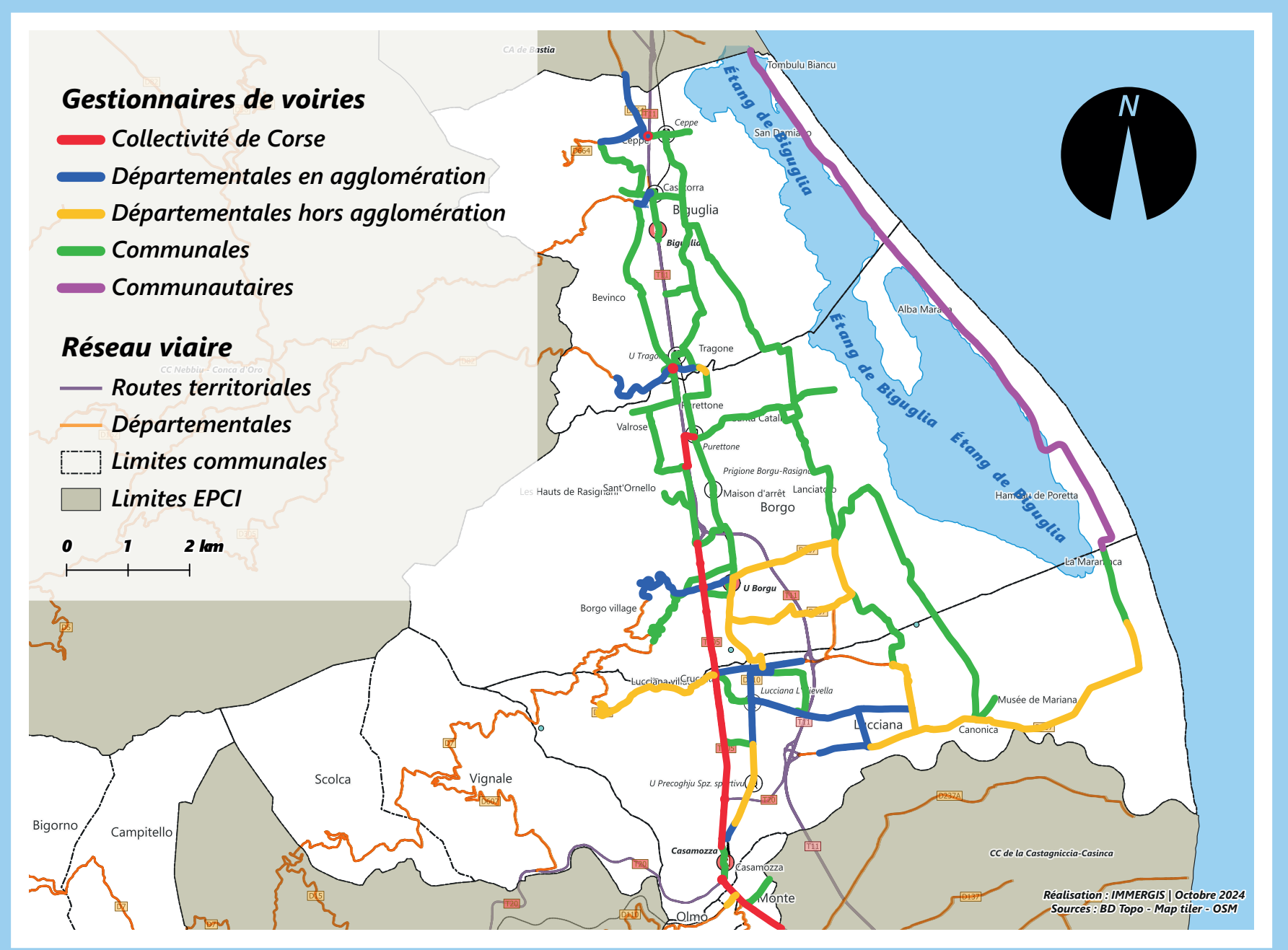
  

Bordure T2
Bordure I2
Bordure P1
Géotextile simple
Géotextile Bâton - GBA
Géotextile Bât1
Mur de soutènement



# Réseau cyclable

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**MARANA GOLO**



- Maillage proposé**
- Réseau structurant
  - Réseau secondaire
  - Réseau secondaire (faisabilité non garantie)
  - Zone d'activité ou d'intérêt économique
- Points d'intérêt**
- Mairie
  - Enseignement primaire
  - Collège
  - Lycée
  - Etablissement supérieur
  - Etablissement hospitalier
- Réseau viarie**
- Route territoriale
  - Départementale
  - Route
  - Voie ferrée
  - Limite communale
  - Limite EPCI
  - Vers réseaux cyclables sortants

0 1 km

Réalisation : IMMERSIS | Octobre 2024  
Sources : BD Topo - Map tiler - OSM